COLLÈGE DE LA RETRAITE DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS 2nd CYCLE Vu dyr

Année scolaire 2019-2020 Durée : 4h Coef. : 2

Classes: Tles A4

<u>ÉPREUVE DE LITTÉRATURE OU DE CULTURE GÉNÉRALE</u> 3^e séquence

SUJET DE TYPE I : CONTRACTION DE TEXTE ET DISCUSSION

Qui dit droits de l'homme dit droit à la vie, et qui dit droit à la vie dit droit à l'alimentation. Au Cameroun, les indicateurs sur la sécurité alimentaire sont au rouge malgré les mesures prises à la sortie de la crise de 2008 et la hausse des revenus liés à l'importante exploitation des ressources naturelles.

L'insécurité alimentaire dans le pays demeure forte, 22% des enfants sont en situation de mal nutrition chronique. Cet état des choses est dû à la recrudescence des catastrophes naturelles et chocs climatiques. Dans les enquêtes menées auprès des populations vulnérables à l'exemple des prisonniers, il ressort qu'il y a une surpopulation considérable qui tient notamment à un recours abusif à la détention préventive et l'alimentation des détenus n'est pas à la hauteur de ce qu'on peut attendre d'un pays comme le Cameroun. Le sort des populations locales n'est pas meilleur. Le gouvernement camerounais, au mépris de la constitution et des textes internationaux, n'accorde pas aux pygmées l'attention qu'ils méritent.

L'examen du document stratégique pour la croissance et l'emploi révèle l'ambition du Cameroun d'augmenter la production agricole de 30% en augmentant aussi la superficie des surfaces cultivables. Cette ambition de dérouler le tapis aux investisseurs de l'agro-industrie fait planer la crainte de la marginalisation de l'agriculture paysanne et des populations autochtones et même de la redistribution des richesses. Le Cameroun, comme d'autres pays de la région, est devenu extrêmement attractif pour les investisseurs qui aujourd'hui veulent s'accaparer des ressources naturelles des pays du sud. Cette tendance exige que les autorités étatiques du Cameroun prennent des précautions pour assurer le droit à l'alimentation à toutes les populations du Cameroun.

Le Cameroun doit assurer une sécurité alimentaire durable. Se préparer c'est développer une agriculture plus résistante aux chocs climatiques; c'est développer des programmes agroforesterie qui permettent de mieux régénérer les sols par exemple à traves l'acacia Sénégal qui est un arbre de cette région. C'est développer l'aménagement des parcelles cultivées, afin que celles-ci puissent mieux retenir les précipitations, capter l'humidité des pluies. Pour ce qui est de l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables, la volonté politique ne doit pas prétexter le manque de ressources budgétaires pour justifier le mauvais entretien des prisonniers et la marginalisation des pygmées. On connait des exemples, y compris en Afrique, où les juridictions sont venues au secours du droit à l'alimentation, rappelant aux autorités la nécessité de prendre en compte par exemple les petits pêcheurs artisanaux ou les petits éleveurs. Il faut aussi rappeler au gouvernement que le droit à l'alimentation supposait sa protection effective par des tribunaux dont l'indépendance, l'impartialité sont à l'abri de tout soupçon.

Sur le plan social, le Cameroun doit aller à l'horizon 2020, vers le déploiement d'une protection sociale universelle, à l'échelle du pays. D'après les estimations de l'organisation internationale du travail, la couverture sociale universelle coûtera moins de 6% du produit national brut du Cameroun. La question foncière enfin requiert une attention particulière, les personnes qui dépendent de la forêt et de la terre doivent être protégées contre les risques d'expropriation. Il faut une mise à plat du régime foncier au Cameroun, dans un but de mieux protéger les usagers de la terre, y compris ceux des populations autochtones, et dans le but aussi d'aligner le droit camerounais sur les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres. Ces directives volontaires ont été adoptées en mai 2012 par le comité de la sécurité alimentaire mondiale.

Le Cameroun est un pays qui peut être riche à l'avenir, les ressources naturelles dont il dispose sont un atout considérable dans les années qui viennent. Il doit utiliser le maximum de ces ressources pour garantir le droit à l'alimentation à toute sa population.

Achille Magloire NGAH, « Droit alimentaire », in « Droit de l'Homme », sept-oct 2012

I. Résumé /8pts

Ce texte comporte 677 mots. Vous en ferez un résumé au quart. Une marge de 10% en plus ou en moins sera tolérée. A la fin de votre analyse, précisez le nombre de mots utilisés.

II. Discussion /10pts

Persenterous que l'accordi i accomuna della la comune de les deppendes d'un regis d'il aus répositivez a la comunitation de la